

# folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XIX

29<sup>e</sup> Année — N<sup>o</sup> 3

AUTOMNE 1966

123

# FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille  
par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, rue du Palais  
Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

87, rue Voltaire  
Carcassonne

TOME XIX

29<sup>e</sup> Année — N° 3

AUTOMNE 1966

RÉDACTION : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement : 5 F par an — Prix au Numéro : 1,30 F.

Adresser le montant au :

« Groupe Audols d'Études Folkloriques », 7, Rue Trivalle, Carcassonne.

Compte Chèques Postaux N° 20.863 Montpellier.

## FOLKLORE

(Tome XIX - 29<sup>e</sup> Année - N° 3 - Automne 1966)

### SOMMAIRE

JEAN GUILAINE

**Maurice LOUIS.**

URBAIN GIBERT

*Au loup!... En pays d'Aude.*

\*\*\*

ANNE-MARIE PONROUCH-PETIT

*Folklore social : l'Affrayramentum.*

\*\*\*

ADELIN MOULIS

*Folklore enfantin de l'Ariège*

(suite).

## Maurice LOUIS

La Revue d'Ethnographie Méridionale « Folklore » est en deuil. Notre éminent collaborateur, le colonel Maurice LOUIS n'est plus. Il s'est éteint, à Montpellier, le 8 Septembre 1966 dans sa soixante et quatorzième année.

Au terme d'une vie dans laquelle l'étude des Sciences Humaines et plus particulièrement la Préhistoire et l'Ethnographie tinrent une place de premier ordre, nous nous faisons un pieux devoir de rendre hommage à ce grand serviteur du Languedoc.

Le capitaine Louis fit une entrée très remarquée sur la scène des recherches néolithiques en publiant sa thèse d'Université (Montpellier) sur « **Le Néolithique du Gard** » (Nîmes, 1933). Exploitant les travaux des anciens chercheurs (A. Jeanjean, P. Raymond, Ulysse Dumas, Marignan, etc.), mais en les imprégnant d'idées fortement originales, il y donnait sa conception du Néolithique, période au cours de laquelle il admettait la coexistence de groupes culturels fort différents qu'il essayait de définir.

A cette époque, il dirige déjà une revue, les « **Cahiers d'Histoire et d'Archéologie** » (Nîmes) où il publie des monographies et commente l'étude de grands gisements néolithiques (palaffittes, Ford-Harrouard) contribuant ainsi à leur vulgarisation dans le Midi.

Après la deuxième guerre mondiale, il devient Directeur des Antiquités Préhistoriques de la Circonscription de Montpellier (la XI<sup>e</sup> du nom alors) qui groupera les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et tantôt de l'Ardèche, tantôt de la Lozère. Il professe en même temps un cours de Préhistoire régionale à la Faculté des Lettres de Montpellier, sanctionné par l'obtention du Certificat de Préhistoire dont il assume l'enseignement en collaboration avec le Professeur Jannoray.

En 1948, il rédige ses notes de cours et décide de les publier. Ce sera la « **Préhistoire du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon** » éditée à Nîmes avec une préface du Comte Bégouen. C'est un état de la recherche préhistorique en Languedoc à la date de 1948. A travers cette vaste fresque se dessinent les goûts personnels de l'auteur pour deux captivantes périodes : le Néolithique (qu'il classe en trois grands complexes : la culture des sables, la culture des garrigues que sont les fameux

« Pasteurs des Plateaux », la culture des grottes) et le Premier Age du Fer.

A la même époque il redonne vie sur le sol français à l'Institut d'Etudes Ligures qui siège à Bordighera (Italie). Il sera le pionnier de cet organisme dans le Midi de la France, créant des sections à la tête desquelles il place des chercheurs dynamiques, organisant des congrès, divulguant une publication (la « **Revue d'Etudes Ligures** ») dans laquelle il donne de nombreuses études. Sous son impulsion, les recherches prennent un tel essor en Languedoc que l'Institut d'Etudes Ligures est contraint de créer pour cette seule région une nouvelle revue où les archéologues pourront publier leurs découvertes. Ainsi naissent les « **Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie** » dont le premier fascicule est consacré exclusivement à une magistrale étude de Maurice Louis sur les Baumes-Latrone en collaboration avec le Docteur Drouot. A cette même époque, il apparaît comme l'un des meilleurs spécialistes de la Protohistoire de la Méditerranée occidentale et collabore à plusieurs revues étrangères. A partir de 1950, il suit avec intérêt les travaux d'un jeune chercheur, J. Audibert, qui a décidé de se consacrer à l'étude du Chalcolithique. Il encourage ce dernier qui devait faire avancer de façon sensible nos connaissances sur cette période par une belle thèse malheureusement inachevée, mais publiée après la mort de l'auteur grâce aux efforts de M. Louis.

En collaboration avec Odette et Jean Taffanel, il entreprend la publication d'un volumineux travail consacré à l'une des grandes périodes de la Protohistoire méridionale. Ce « **Premier Age du Fer Languedocien** » sortira des presses de l'Institut International d'Etudes Ligures en trois tomes parus respectivement en 1955, 1958, 1960).

Dès 1955 toutefois, il abandonne la Direction Régionale des Antiquités Préhistoriques et il cesse de donner ses cours à la faculté. Sans renoncer pour autant à la Préhistoire, il se consacre davantage à l'Ethnographie. Il devient dès lors un collaborateur assidu de « **Folklore** », revue dans laquelle il donne une longue série d'articles traitant surtout des danses régionales et des problèmes généraux de la Chorégraphie ancienne et moderne. Deux beaux ouvrages sont le fruit du travail acharné

qu'il consacre à ce sujet : « **Le Folklore et la Danse** » (Paris, 1963) et « **Danses populaires et Ballets d'Opéra** » (Paris, 1965). Il devient Président National des groupes folkloriques pour la Culture Populaire, auxquels il confère le dynamisme dont il ne s'est jamais départi et Professeur d'Histoire de Danse et de Folklore à l'Ecole Supérieure d'Etudes Chorégraphiques de Paris.

Le temps qu'il voue désormais à l'Ethnographie ne l'éloigne pas pour autant de ses activités archéologiques. Il publie, en collaboration avec G. Isetti, une nouvelle édition de ses « **Gravures préhistoriques du Mont Bego** » (Bordighera, 1964) et contribue toujours autant au rayonnement de l'Institut d'Etudes Ligures dont il était encore le Président en cette année 1966.

Maurice Louis était Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 14-18 et 39-45, Chevalier de l'Ordre du Mérite de la République Italienne.

\* \* \*

L'œuvre du Colonel Maurice Louis est imposante. D'elle nous retiendrons sa contribution à une meilleure connaissance de notre Préhistoire et de notre Protohistoire. Certes ses idées scientifiques sont, tout naturellement, vouées à des remaniements (nous savons tous qu'en Science il n'est question que de provisoire). Toutefois, nous lui devons la définition des « Pasteurs des Plateaux » qu'il a isolé du Robenhausien de jadis. Il a eu l'immense mérite d'y voir une civilisation méridionale profondément originale. Si de nos jours les recherches actuelles ont fragmenté cet ensemble en cultures diverses (Couronnien, Fontbouisse, Ferrières, Aude-Roussillon, etc.) il n'en reste pas moins qu'il a été le promoteur d'une meilleure connaissance de ce Néolithique récent-Chalcolithique. De même sa vaste classification des Champs d'Urnes et du Hallstattien languedociens constitue-t-elle actuellement la base de toute recherche en ce domaine.

\* \* \*

En écrivant ces lignes, nous nous remémorons le visage du Colonel Louis, ce visage empli à la fois d'autorité, de franchise et de générosité. De l'Homme nous nous rappellerons le dynamisme étonnant et vivifiant. Du Savant nous compulserons encore longtemps l'œuvre, cette harassante besogne qui nous a permis de mieux connaître notre passé et, partant, de chercher à mieux le connaître encore.

Jean GUILAINE.

## Au loup!... En pays d'Aude

---

Nous savons tous que le lion est noble, l'aigle royal, le renard rusé!... On pourrait ainsi faire une longue liste d'animaux en mettant en regard les qualités ou les défauts qu'ils symbolisent! Dans les traditions populaires de nos jours, il est un animal auquel on ne prête jamais un bon sentiment : cruel et féroce, il sème la terreur ; et comme d'autre part, il est stupide, il n'a droit à aucune pitié : c'est le loup. Ce n'est pas lui qu'on apprivoisera jusqu'à l'apprendre à danser, comme ce brave ours des Pyrénées ; et ce n'est pas son image en peluche que les enfants prendront comme compagne de jeux. Il est, au contraire, pour eux, la Bête avec un B majuscule, l'épouvantail dont on les menace souvent. C'est de l'injustice, disent les spécialistes, le loup ne mérite pas cette réputation. Ayant été le seul animal dangereux dans nos campagnes, et l'exagération aidant, on a créé la légende et fait de lui la bête malfaisante que tout le monde connaît. Car, si le loup attaque, pour se nourrir, agneaux et brebis ; s'il se bat contre le chien et parfois le dévore, il a généralement peur de l'homme et le fuit. On cite pourtant de nombreux exemples d'hommes attaqués et mangés ; il s'agirait, dit-on, dans ce cas, d'animaux atteints de rage, maladie fort commune, transmise au loup par le chien. Ce qui confirmerait le fait, c'est que, jadis, lorsqu'une personne avait été mordue par un loup, elle mourait presque toujours de la rage. De plus, le loup est très intelligent, ajoutent ceux qui l'ont étudié, plus intelligent même que le chien.

Le loup est le héros de toute une littérature. N'est-ce pas une louve qui allaita Rémus et Romulus ? Le voilà partout depuis le Roman de Renard jusqu'aux contes de Perrault en passant par Kipling et les fables de La Fontaine. Il tient une très grande place dans l'univers enfantin : d'abord avec « Le Petit Chaperon Rouge » ensuite avec « La chèvre de M. Seguin ».

En promenade, dans la campagne, à l'orée du bois : « Ne t'éloigne pas, dit la maman, le loup te mangerait ! » Et dans la cour de l'école maternelle, on joue toujours à « Loup, y es-tu ?... »

Dans nos pays d'Aude, il a ses lettres de noblesse avec le troubadour Peire Vidal qui vivait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle : « *Il aima aussi la Louve de Pennautier. Il se faisait appeler loup pour elle, et il revêtit une peau de loup... Et*

les pasteurs avec leurs chiens le chassèrent et le maltraitèrent de telle façon qu'il fut porté pour mort chez la Louve de Pennautier » (1), celle-ci rit beaucoup et le fit soigner. Mais s'il joue un grand rôle dans de nombreux contes : Le loup blanc, Le loup, Le loup et le cochon, Milhet, L'ami des loups, etc... (2), il paraît assez oublié dans les proverbes :

« Qui d'al lop parla, de la mata sort »  
(quand on parle du loup, il sort du buisson).

« La fam fa sortir le lop dal bosc »  
(la faim fait sortir le loup du bois).

« A tétat le lait de la loba »  
(Il a tété le lait de la louve).

Les anecdotes concernant les loups sont fort nombreuses. Elles se transmettaient autrefois au cours des veillées d'hiver lorsque la neige recouvrait la campagne ; et j'entends toujours ma grand-mère contant que, lors d'un hiver rigoureux, dans les Corbières, alors qu'elle était enfant (vers l'année 1850), elle avait entendu avec toute la famille terrorisée les loups affamés rôdant autour du village, et venant renifler au bas de la porte de leur maison isolée.

Dans le folklore de toutes les régions de France, il y a la mésaventure du ménétrier attardé qui, traversant la forêt et se sentant menacé par les loups, les met en fuite en jouant de son instrument : violon, cornemuse, flûte ou hautbois. Les détails varient d'une province à l'autre, mais le thème principal est le même. C'est le père Pastourelle, d'Emile Moselly, que tous les écoliers connaissent (3) que l'on retrouve sous un autre nom aux environs d'Aniane (Hérault) et également à Siverga, en Provence (4). Dans l'Aude, les bois des environs de Vendémies, sous le Roc das Lops, du hameau de Lapeyre, virent une scène semblable : le loup s'enfuyant poursuivi par un air de flûte. Musique harmonieuse en Cerdagne, où deux bidons de lait portés par une paysanne, et heurtés par hasard, produisent le même effet (5).

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, on signalait encore en France plus de 800 loups ou louveteaux tués ; maintenant, ils ont pratiquement disparu, bien que de temps à autre on signale un animal isolé abattu dans le Massif Central ou les Pyrénées. Dans nos pays d'Aude, dans les archives de nos villages et dans de nombreux textes on signale la présence des loups :

« Dans la nuit du 18 au 19 février 1769, on trouva le cadavre de Jean Pierre Gaxieu, 33 ans, sur le chemin de Chalabre à Peyrefitte et sur la paroisse des Corbières, vis-à-vis de la métairie du Clergue. Et parce que ce jour-là il faisait un temps de neige horrible et que le dit cadavre risquait d'être dévoré par les loups, il

fut transporté à Gueytes, dans sa maison paternelle... » (Registres de catholicité de Gueytes) (5).

Extrait d'une lettre de l'astronome Mèchain, chargé de mesurer l'arc du méridien terrestre entre Dunkerque et Barcelone, à son ami M. Rolland, à Carcassonne : « Pradelles, le 4 Frimaire an 6... Nous avons eu depuis dimanche 3 à 4 pieds de neige sur la montagne ; elle n'est pas encore fondue, surtout au signal et à la tente ; il n'est pas probable que je puisse opérer demain... Si le tems ne se rétablit point bientôt, je céderai le terrain à la neige, aux frimats et aux loups, qui n'y sont pas rares... » (6).

En 1818, le baron Trouvé, Préfet de l'Aude, écrit : « Les loups se montrent fréquemment jusques dans les parties de la plaine les moins propres à leur servir de repaire : il suffit de quelques bêtes à laine pour les attirer. Ils n'y séjournent pas d'ordinaire ; ils ne peuvent même pas y passer sans que les cris des bergers ou des laboureurs répandus dans la campagne les poursuivent partout. Ces animaux font beaucoup de chemin en peu de temps, ce qui paraît en multiplier le nombre. Leur véritable retraite est dans la montagne, et là, s'ils ne sont pas tant poursuivis par les cris des hommes, ils le sont davantage par les gros chiens qui accompagnent les troupeaux. Il sera toujours très difficile de détruire entièrement les loups dans le département de l'Aude. Le voisinage des hautes montagnes du Tarn, de l'Aveyron et des Pyrénées, les rendra toujours extrêmement communs. Les primes d'encouragement ne sont qu'un faible moyen de destruction ; les battues générales n'offrent même qu'une ressource du moment. La chasse, qu'on fait le lendemain sur une autre partie du département, en ramène autant qu'on en avait écarté la veille en usant de la même voie. Le plus fort stimulant pour la destruction des loups, est dans la haine que l'homme porte à cet animal féroce. Le poison, si on pouvait en user sans danger pour les autres animaux, surtout pour les chiens, serait le moyen général le plus efficace ; mais il est impraticable, ou du moins très dangereux à cause de ses inconvénients » (7).

Le baron Trouvé parle des primes d'encouragement, elles ont souvent varié, mais elles étaient assez substantielles ; c'est ainsi que la loi du 9 juillet 1818 les fixe à : 18 francs par louve pleine, 15 francs par louve non pleine, 12 francs par loup et 6 francs par louveteau (4) (le salaire d'un ouvrier agricole s'élève de 0,15 Fr à 1 Fr), ainsi Bernard Salettes, de Montfort, fait-il certifier que le 13 Mai 1820, il a tué une louve pleine (Archives de l'Aude. 5 J. Collection Nelli, n° 77).

« Nous Jean Chrisostome Casteilla, maire de la Commune de Montfort, certifie que les propriétaires de cette commune éprouvant des pertes de leurs troupeaux occasionnées par des bêtes fauves qu'ayant fait plusieurs battues dans le territoire de

*Montfort le nommé Bernard Salettes a tué le vendredi treize du courant à six heures du matin avec un coup de fusil, une louve qui a été éventrée en ma présence au dit Montfort et qu'elle s'est trouvée pleine de cinq louvetaux et lui avons en foi de ce délivré le présent certificat pour qu'il lui soit accordé une indemnité en raison de ce. A Montfort, le 13 Mai 1820. Casteilla. Maire. »*

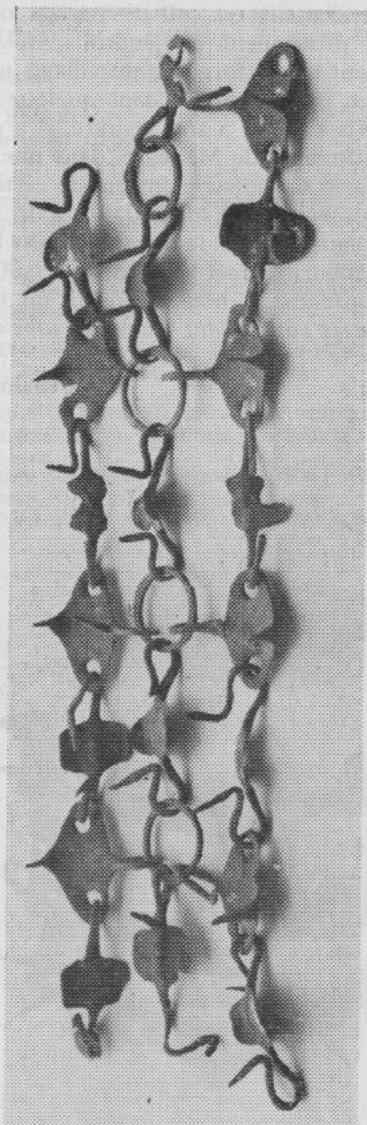
Les loups disparaissent peu à peu, on les chasse encore à Fontfroide, en 1840 (6), mais vers 1890, les derniers trouvent la mort dans le Capcir, aux limites de l'Aude, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales, empoisonnés plutôt que chassés (4). M. Raymond Esparseil, président d'honneur des lieutenants de louveterie de l'Aude, décédé le 14 juillet 1966, avait relaté une battue faite pendant l'hiver de 1913-1914 dans la forêt d'Ormes (Missègre) où les chasseurs avaient lancé une bête qu'ils ne purent identifier : Un Alsacien qui était parmi les chasseurs, habitué à chasser le loup en Allemagne, avait certifié qu'il s'agissait d'un loup (5).

Mais, s'il n'y a plus de loups, leur souvenir subsiste. Combien de chien-loups dans nos maisons?... Et dans chaque canton, le lieutenant de louveterie conserve son nom bien qu'il se contente maintenant d'organiser des battues au sanglier ou au renard. Souvenirs très nombreux dans la toponymie autoise. Dans le dictionnaire topographique du chanoine Sabarthès on relève : La Loubatière (10), Le Loubat (1), Les Loubats (2), Les Loubatous (1), La Loubaude (1), La Loube (1), Les Loubets (3), La Louve (2), La Louvière (4), Le Loup (2) (on appelait lobiera ou lobatieras, les tanières des loups, ou encore des trous très profonds creusés et dissimulés sur le parcours habituel des loups) (4). Mais le chanoine Sabarthès n'a relevé que le nom des lieux-dits habités ou qui paraissent l'avoir été et les noms de fiefs, il est certain qu'il y a, dans nos campagnes, un très grand nombre de lieux-dits rappelant la présence des loups. Citons, au hasard : Lobatiera (Villebazy), Sera das lops (Peyrolles), Sera dal Lop (Monthaut), Sarat das lops (Rivel), Pech das lops (Rouffiac-d'Aude), Col dal lop (Ladern, St-Hilaire, Gardie), Coma lobiera (Pomas), Comba de lobiera (Véraza), Sola das lops (Missègre), Planhè de la loba (Sonnac), la font dal lop (St-Couat du Razès), Traucs das lops (Talairan), Ostal dal lop (Laure), Picha lops (Villefloure), Canta lop (Aragon), Canta lops (Villardebelle), Jaupa lop (Trausse), Lop penjat (Fraïsse-Cabardès) (8).

A Montréal, le « cami das lops » rappelle une légende. C'est à cet endroit que, jadis, des loups attaquèrent des voyageurs ; un de ces derniers eut une main arrachée. Voilà pourquoi, à proximité, à « Estricou », on a dressé une croix portant un loup sur une des faces et la main coupée sur l'autre !... La légende est intéressante, le fait, peut-être, vrai ? Quant à la croix, semblable

à d'autres croix de la région du Razès, elle porte une « main bénissante » et « un agneau passant portant la croix » (9).

N'oublions pas que de nombreuses familles audoises portent

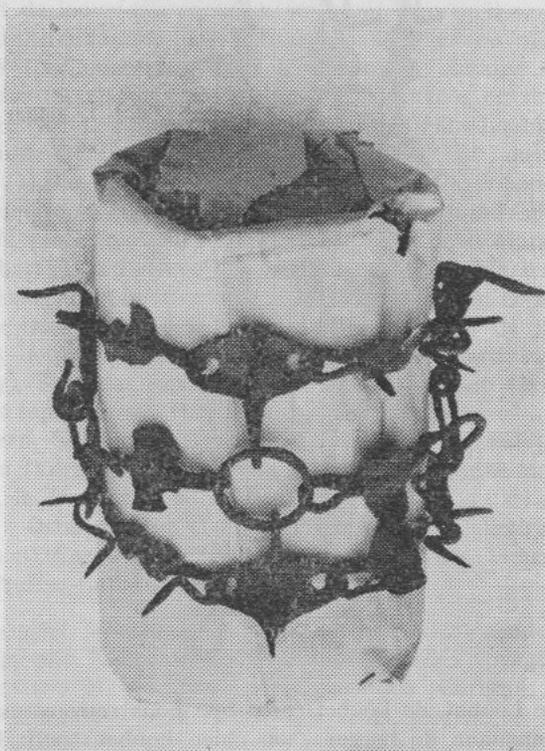


1) collier déployé.

le nom de Loubat, de Loubet (nom que nous retrouvons chez le fidèle compagnon du berger : son chien Loubet : petit loup, ou sa chienne Loubeta : petite louve). Et on surnomme souvent Lop une personne au caractère peu sociable, aimant vivre seule.

Les chiens étaient de précieux auxiliaires de l'homme dans sa lutte contre les loups. Chiens de berger, défenseurs du troupeau, chien de chasse à la recherche de la bête fauve. La lutte engagée, les deux adversaires cherchaient à se mordre au cou ; aussi les chiens portaient-ils un collier spécial comportant des pointes acérées qui protégeaient cet endroit vital. Ces colliers, fabriqués généralement par le forgeron du village, n'ont guère été conservés, mais on en trouve parfois dans quelque grenier. Celui dont l'image illustre ces lignes a son histoire, il a été trouvé, en 1947, par M<sup>me</sup> Marie Roland, de Missègre, dans une anfractuosité de rocher, au lieu dit le Castelhas, non loin de cette forêt d'Ourmes dont parlait plus haut M. Esparseil. Un loup avait-il, jadis, emporté un chien jusque là pour le dévorer ?... Ou bien, un chien blessé était-il venu mourir, à cet endroit, à la suite d'une lutte sans merci ?... De toute façon, nous avons là un témoin de ces temps passés, « *d'autris cops quant i avia de lops* ».

Urbain GIBERT.



2) le même collier monté sur un manchon représentant le cou du chien.

## NOTES

- (1) André Berry. Florilège des Troubadours. Firmin-Didot, Paris (1930).
- (2) Voir en particulier : Gaston Maugard. Contes des Pyrénées. Erasme. Paris (1955) ; et la collection de notre Revue.
- (3) Emile Moselly. Le rouet d'ivoire. Plon, Paris.
- (4) Glaudi Barsoti. Lo Lop en Occitania. Edicions occitanas. Buòus de Leberon. Provença (1964).
- (5) Noël Vaquié. Journal « Midi Libre », 16 et 22 janvier 1966. Nos vifs remerciements à M. N. Vaquié et à « Midi Libre » qui ont bien voulu nous confier les clichés illustrant cette étude.
- (6) Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne. Tome II. Pomiès, Carcassonne (1858-59) et Tome V (3<sup>e</sup> Série). Gabelle, Carcassonne (1944).
- (7) Baron Trouvé. Description Générale et Statistique du Département de l'Aude. Firmin Didot, Paris (1818).
- (8) Les Loupia ou Loupian tirent leur origine du possesseur latin : Luppilus avec suffixe ancien (Dauzats, Dictionnaire des noms de lieux).
- (9) « Dépêche du Midi », 26 juillet 1966 : « Montréal, enquête de M. Alain Le Blan ». — Nombreux renseignements extraits d'une monographie du professeur Roger Nègre, collaborateur de Folklore.

## L'AFFRAYRAMENTUM

---

« Afreira », le joli mot qui parle de fraternité et revenait si souvent dans les conversations languedociennes de nos vieux villageois. Comme il plaisait à mon enfance gourmande de tout souvenir du passé. Que de fois m'a-t-il ravie et intriguée. Survenait-il un événement joyeux ou triste en Ouveillan, il était bien rare que dans les commérages qu'il suscitait le joli mot ne trouve pas place. D'un mariage probable entre deux jeunes gens, on disait : « *Aco devia arriba dempei l' temps que las famillas son amigas... dos papettas avian afreirat !...* » Cela devait arriver depuis le temps que les familles sont amies... Les ancêtres avaient affreri !... Survenait-il une contestation dégénérant vite en querelle entre deux familles. Les vieux disaient sentencieusement : « *Los paires s'eron afreirats e lours efans s'ajarion lo féche* ». — « Les pères s'étaient affreri et leurs fils s'extirperaient le foie ».

Vraiment, trop de familles dans le village avaient, dans le bon vieux temps, affreri pour que ce mot ait pour nos villageois la signification que lui donne le gros Larousse.

« *L'Affrérisme est une double adoption qui fait entrer les enfants d'un second lit, dans la famille d'un époux décédé et ceux du premier lit, dans la famille de l'époux ou de l'épouse de leur père ou mère survivant.* »

Notre affrayramentum est autre chose... Voici ce qu'en disent nos dictionnaires de Languedoc « Pichot trésor » du R.P. Xavier de Fourvières.

Afreira : *recevoir comme un frère - se traiter en frères, s'associer.*

Afreiri : *rendre frères.*

L'Abbé de Sauvages (1710-1795) « Dictionnaire Languedocien Français » :

Afraira : *associé.*

S'Afraira : *s'associer, faire une société de fraternité, se faire entre parents un don mutuel de ses biens.*

Frédéric Mistral, « *Lou tresor dou Felibrige* »

Afreira, afraïra : *recevoir comme frères, recevoir dans une confrérie, associer.*

*S'afreira : se lier comme frères, se traiter en frères - s'associer pour cultiver en commun des biens dont on partage les produits ; se faire des donations réciproques entre parents et amis, entre mari et femme.*

*Afreiramen, Afraïramen : Confraternité de droit entre mari et femme.*

*Afreiri, Afraïri : Rendre frères.*

Afreirit se dit de ceux qui vivent ensemble comme frères.

Ces définitions correspondent parfaitement aux explications que me donnaient mon père. L'affrayramentum, me disait-il, est une très vieille coutume ancestrale de nos communautés Audoises. Pour diverses raisons, de nombreuses familles rurales décidaient de fraterniser, de mettre tous leurs biens en commun et de vivre en un unique foyer. Il n'était pas rare de voir deux familles aller devant notaire sceller ce pacte d'union, d'association. Que pouvait faire un pauvre garçon mis trop jeune à la tête d'une importante exploitation par la perte de ses parents, sans personne pour faire bouillir sa marmite ?... Il s'affrèrait avec une famille qui, elle, avait trop de bras pour la superficie de ses champs et allait vivre dans cette famille qui devenait la sienne.

Une orpheline, pour ne pas abandonner sa jeune sœur sans soutien, changeait son contrat de mariage en pacte d'affrèrissement entre elle, son mari et sa sœur. Cette coutume remonte très haut. Je la crois contemporaine de ces confédérations que formaient, vers le XII<sup>e</sup> siècle, les propriétaires allodiaux du Languedoc pour se défendre contre toutes incursions et spoliations (1).

Mon père devait avoir de bonnes raisons pour dire cela, car c'était un chercheur, un fouilleur d'archives, il devait dire vrai.

Car quoi de plus naturel qu'à côté de ces associations défensives, de ces alliances d'intérêt, de sécurité ; il se soit créé des pactes d'unions fraternelles et familiales dans ce pays où soufflait l'esprit, où les Troubadours chantaient « Amor e Caritat » et fustigeaient « Los colleïtoses » — où régnait la compréhension et l'estime mutuelle et cette tolérance que Charles Camproux dans son livre « Le Joy d'Amor des Troubadours » appelle « Convivencia ».

Cet esprit d'union et de tolérance si grande faisait vivre en paix sur la terre Occitane : Catholiques, Juifs, Musulmans, Cathares et Vaudois. Leur fraternité était si vraie et si parfaite que les

---

(1) Saïge, dans le Tome LXXII de la bibliothèque de l'École des Chartes rappelle la coutume du XII<sup>e</sup> siècle suivant laquelle les propriétaires allodiaux du Languedoc essayaient, par une confédération entre propriétaires voisins, de se défendre contre les empiètements des seigneurs.

hommes d'Oc ont choisi de prendre les armes, tout perdre et mourir, plutôt que de livrer leurs amis de religion différente.

Mais tandis que cessaient d'exister les associations défensives, en terre d'Aude se continuaient et proliféraient les pactes d'affrayamentum. Ils dorment dans les Archives notariales.

Le regretté Paul Cayla, dans son « Essai sur la vie des populations rurales à Ginestas et dans ses environs au début du XVI<sup>e</sup> siècle (1519-1536) », donne de nombreux exemples de ces actes d'affrayamentum soit simples, soit associés à un pacte de mariage.

Ces exemples puisés dans les archives notariales de Ginestas, traduits du latin ou de l'occitan, sont si complets et détaillés que je ne résiste pas à en citer plusieurs :

« Le 27 Décembre 1521, Jean Bru (1) de Saint-Nazaire et Guillaume Belloc du même lieu, en raison de l'amitié qui les lie, mettent en commun tous leurs biens, leurs droits, les maisons, les patus, les casals, les champs, vignes, jardins, oliviers, hermes, terrains cultivés ou incultes, ustensiles de maison, animaux, cheptel... »

En un mot tous leurs biens meubles et immeubles. Cette mise en commun prendra effet à la date de l'acte notarié. S'ils meurent sans enfants, le survivant usera à sa volonté de tous les biens mis ainsi en commun.

Leurs familles ne formeront qu'un seul foyer dans une seule et même maison, même pain, même vin et mêmes vivres.

Ils coopéreront dans leurs travaux et leurs affaires. Une entière égalité devra régner entre leurs épouses et tous les autres membres des deux familles réunies en une seule. Ils feront même bourse.

Profits et dépenses seront communs. Les deux parties conviennent encore que les acquisitions qu'elles feront de n'importe quelle façon rentreront et resteront dans la communauté. Aucune partie ne pourra donner, vendre, aliéner la moindre parcelle du bien mis en commun, sans le consentement de l'autre. Cette constitution est faite « à jamais » ajoutent-ils.

Dans un autre affrayamentum du 22 Février 1523 un jeune homme, Jean Blanquière, fait un semblable pacte avec un Jean Fabre, toux deux de Saint-Nazaire. Jean Blanquière ne peut cependant se lier sans l'express consentement de sa mère. Il se dit âgé de plus de 20 ans, mais de moins de 25. Il prête serment sur les Saints Evangiles, de renoncer à la caducité du contrat qui pourrait éventuellement être invoquée en raison de son âge.

---

(2) Il existe encore à Saint-Nazaire (Aude) des **Bru** et des **Fabre**.

Dès que cet engagement solennel est pris, les deux futurs frères mettent en commun tous leurs biens et associent leurs peines et leurs labeurs.

Le 13 janvier 1532, Guillaume Viguier, fils de feu Pierre Viguier, de Ginestas, fait un affrayementum avec Bernard Fabre, du même lieu.

En cas de désaccord futur, de mésentente survenant entre eux, ils s'engagent sous la foi du serment à s'en remettre à l'arbitrage immédiat de deux de leurs amis.

L'auteur cite encore de nombreux exemples longuement expliqués, pertinemment étudiés et ajoute : « Certes, les hommes pouvaient se proposer de faire durer une telle association fraternelle « In perpetuis » mais il ne leur était pas défendu de renoncer à cette fraternité conventionnelle.

C'est ce que démontrent les actes d'annulation d'affrèment.

Le 13 août 1521, Pierre Augue et Jean Massac, du lieu de Mailhac, qui s'étaient jadis « Affrayrés », font dresser un acte d'annulation. Pour mettre fin à leur contrat et pour compenser les services qu'il a reçus de Pierre Augue, Jean Massac fait donation à celui qu'il ne considère plus comme son frère, d'un ferrajal sis à Mailhac au lieu dit « Pelapols » ; notons dans ce cas que Jean Massac est dit âgé de moins de 25 ans. Pierre Augue est certainement son aîné et si Massac se trouve être son obligé, cette association a dû être réalisée afin que dirigés et cultivés par un homme d'expérience, les biens de Massac ne périclitent pas.

Parfois on se trouvait en présence de contestations qui rendaient la dissolution nécessaire et l'on devait procéder à la division des biens mis en commun.

Le 26 janvier 1520, en présence de noble Nicolas de Rube, Viguier de l'Archevêque de Narbonne à Canet, et de nombreuses personnalités qu'il est inutile de citer, les trois frères Fabre, de Canet, et leur cousin germain Paul Fabre, du même lieu, font nommer des experts pour annuler un acte d'affrayementum retenu en son temps par Maître Audie Jules, notaire à Narbonne.

La seconde catégorie des contrats d'affrayementum comprend les cas où la fraternité conventionnelle complète un pacte de mariage.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1521, Pierre Viguier, de Roubia, et Agnète Robert, du même lieu, sont devant le notaire. Ils ont pris le solennel engagement de s'épouser. A la première réquisition de l'une des deux parties, le mariage aura lieu devant la Sainte Mère l'Eglise.

Les deux futurs époux mettent en commun leurs biens, leurs affaires, leurs droits, à partir du jour de la célébration solennelle du mariage et cela... « In perpetuis temporibus ». Aucune partie

ne pourra sans le consentement de l'autre, vendre, donner, échanger ni aliéner aucun des biens mis en commun. Si les deux futurs conjoints associent leur sort et leur fortune, aucune mention n'est ici faite par l'époux de la reconnaissance sur ses biens propres des apports de sa femme. Nulle restitution n'est prévue au décès sans descendance de l'une des parties. Les biens mis en commun iront au survivant sans aucune contestation. Ce qui frappe à la lecture de ce pacte c'est que les affrérés prennent l'engagement de s'épouser à la première réquisition de l'une des deux parties. C'est donc que le mariage n'était pas encore fixé. L'acte nous apprend que Pierre Viguier est un jeune homme de plus de 18 ans et de moins de 25. Qu'il stipule avec l'autorisation de son oncle maternel Hugues Sorèze, de Ste-Valière. Par contre Agnète Robert est veuve de Barthélémy Carrière, de Roubia. Bien que son âge n'est pas indiqué, on a l'impression qu'Agnète veut confier l'exploitation de son patrimoine à un homme « qu'à la première réquisition » elle pourra transformer en époux « devant la Sainte Mère l'Eglise ». — Et que Pierre, qui n'a pas de parents, est heureux de trouver près d'elle sécurité et affection.

Voici encore un affrayamentum avec pacte de mariage très détaillé et précis différent du premier, rédigé en 1520, le 30 septembre.

Guillaume de Man, du lieu de Canet, et Antonie Maurel, de Paraza, ont décidé de se marier. Ils constituent devant notaire un « affrayamentum seu associationem » avant de recevoir la bénédiction nuptiale. Antonie Maurel est la fille de feu Antoine Maurel. Autour d'elle, sa grand-mère et toute une assemblée de parents et d'amis approuvent sa conduite et sa décision. Antonie apporte tout ce qu'elle possède à la future communauté, mais en le faisant elle déclare qu'elle le fait pour elle-même, pour son futur mari et pour les enfants à venir.

Alors les deux époux font connaître leur résolution de constituer un affrayamentum. Cette association ne commencera que le jour de la célébration du mariage. Guillaume de Man apportera en outre à sa future femme soit en or, en argent, en blé ou autres, la somme de 100 livres tournois. Il en remettra trente le jour du mariage. Le solde rentrera dans la communauté le jour de la prochaine fête de Saint Jean-Baptiste. Il fournira à Antonie deux robes nuptiales de bon drap d'une valeur marchande de 3 livres par canne de drap ; l'une de ces robes sera pourvue de garnitures. Il offrira les bijoux (jocalia) et bien d'autres cadeaux, dont la valeur sera proportionnée à sa fortune et à sa condition. Dès la célébration du mariage, ils feront vie commune, mangeant, séjournant et travaillant ensemble leur vie durant. Les acquêts rentreront à jamais dans la communauté.

Si l'un des époux vient à mourir sans descendance née de leur mariage, les biens mis en commun iront au survivant. Le pré-

décédé aura la faculté de disposer d'une partie de ses biens pour de pieuses fondations en vue du salut de son âme.

Si au décès de l'un des époux des enfants existent, ils deviendront les héritiers des biens « affrayés ».

Le survivant des époux pourra se remarier et l'on respectera l'égalité devant la succession des enfants des divers lits.

Les autres membres de la famille ne sont pas oubliés dans cet acte. Ici ce n'est pas seulement deux époux, mais deux familles qui pactisent.

Guillaume et Antonie devront la nourriture, les vêtements, les chaussures, à Isabelle, la grand-mère de l'épouse ; ils la nourriront, qu'elle soit en bonne santé ou valetudinaire. De même, ils s'obligent à pourvoir à la nourriture et aux vêtements de la sœur d'Antonie, Catherine Maurel, jusqu'au jour où elle s'établira.

Guillaume de Man fera valoir jusqu'à cette époque les biens de sa belle-sœur et sera son procureur général et spécial.

L'affrayementum était parfois temporaire : « *De cinq ans tant solamen et mays se poden* ». De cinq ans seulement et plus si nous pouvons. Comme le mentionne un acte du 10 janvier 1528.

Ainsi l'affrayementum est un pacte social en honneur dans nos populations audoises (1) consistant à mettre en commun devant notaire, tous les biens de deux époux, de deux familles en dehors de tout lien de parenté, décidant de vivre en un unique foyer. C'est aussi un aspect de la vie traditionnaliste de notre pays. Un acte de confiance et d'espoir. C'est la mise en commun des efforts de deux familles pour tirer le meilleur parti de deux propriétés foncières.

La mode revient de ces associations dans le domaine industriel et le monde rural. Dans nos campagnes elles sont rendues nécessaires par l'exiguïté des parcelles devant l'obligation d'emploi de gros matériel mécanique. On les a baptisées du mot barbare de Concentration. Comme je lui préfère l'affrayementum, le joli mot qui rappelle étrangement un autre. Même douceur, même pieds (même rime : Consolamentum !... Ne seraient-ils pas cousins ? N'auraient-ils pas puisé leur origine dans la même croyance ? Ah ! combien dans ce cas la fraternité aurait été jadis plus spirituelle encore que matérielle.

*Le Moulin de St-Nazaire-d'Aude.*

8 Septembre 1966.

**Anne-Marie PONROUCH-PETIT.**

---

(3) Dans un registre de notaire de la ville d'Alet, on peut lire aussi une annulation d'affrayementum.

# FOLKLORE ENFANTIN DE L'ARIÈGE

(SUITE)

(Voir N<sup>os</sup> antérieurs depuis le N<sup>o</sup> 72)

---

## 36. LAS PEIRETOS : les osselets.

Les osselets, appelés chez nous *totus*, *totos* ou *totis*, sont des os du gigot arrière du mouton, souvent colorés. On se servait parfois de vertèbres de morue. Les trois mots ci-dessus, d'ailleurs très voisins, désignent toute articulation en général. Bien souvent les fillettes utilisaient des petits cailloux choisis, ce qui a fait donner à ce jeu le nom de *pèiretos* : petites pierres.

Très en vogue en France, au moyen âge, le jeu serait d'origine grecque, et il aurait été inventé pour le délassement des soldats grecs pendant le siège de Troie. Il fut également en honneur chez les Romains, et leurs devins utilisaient les osselets pour leurs oracles.

Il y a plusieurs variantes dans le jeu. L'une des plus répandues consiste à tenir les osselets, cinq en général, dans une seule main, et à les lancer en l'air pour les recevoir sur le dos de la main tendue ; puis, après les avoir de nouveau lancés en l'air, à les recevoir dans la paume de la main. Le gagnant est celui qui recueille le plus d'osselets.

Dans la 2<sup>e</sup> variante, on lance un seul osselet en l'air et, avant qu'il ne soit retombé, on cherche à ramasser avec la même main, le plus grand nombre de ceux qui sont restés à terre.

Dans notre pays ariégeois, le jeu est bien plus compliqué et connaît cinq variantes. Il se joue avec seulement quatre osselets et une balle faite de foin pressé enfermé dans une enveloppe de cuir. On opère de préférence sur une table, mais aussi bien sur une pierre plate, une marche d'escalier, etc...

a) Le jeu le plus simple consiste à placer les osselets sur la table, à lancer la balle en l'air pour la reprendre avec la même main avant qu'elle ne soit retombée ; mais, entre son lancement et sa reprise, il faut avoir ramassé les osselets, toujours avec la même main : d'abord un par un, puis 2 par 2, 3 par 3, et 4 par 4.

b) La deuxième variante s'appelle à *Piron*. La balle étant lancée en l'air, il faut d'abord quiller les osselets avant de les rattraper. Ici une difficulté surgit. L'osselet qui présente au-dessus

sa face concave s'appelle *la dame*, et celui qui présente la face convexe est *le monsieur*. Ce dernier est difficile à mettre debout car le doigt, venant glisser contre la partie convexe, le fait souvent glisser au lieu de le redresser. Après cette opération, et toujours entre le lancement de la balle et sa retombée dans la main, il faut rapprocher trois osselets et mettre le quatrième par-dessus ces trois. Pendant ces exercices, on disait plusieurs fois cette formule : *Piron monté sur un cochon*. Elle était souvent dite en oc : *Piroun, à chabal sus un porc*.

e) *Le poun* : le Pont, était le nom de la troisième variante. La balle lancée, les totus étaient jetés sur la table et ils devaient être alignés aussitôt. Après cette opération on faisait le pont : le pouce et le majeur de la main gauche, posés sur la table par leurs extrémités, étaient disposés en arc de cercle et formaient un petit pont, tandis que les autres doigts étaient tenus horizontalement. Il s'agissait alors, après chaque lancement de la balle, de prendre les osselets un à un et de les faire passer sous le pont en les jetant vers la gauche ; mais ils devaient passer franchement de l'autre côté de l'arche et non rester sous celle-ci.

d) Venait ensuite *le beire* : le verre. La main gauche étant disposée en forme de verre ou de vase, c'est-à-dire que le pouce et le majeur, arrondis en arc de cercle se rejoignent par leurs extrémités, les autres doigts épousant la courbure du majeur. L'ensemble formait une sorte de vase sans fonds à travers lequel il fallait faire passer les osselets, de haut en bas, toujours entre le lancement de la balle et sa retombée. Cette opération était assez difficile.

e) Il y avait enfin *les commandants*. Les osselets, disposés sur la table de diverses manières, éloignés ou groupés, mais toujours quillés, devaient être pris un par un, 2 par 2, 3 par 3 ou 4 par 4, selon le désir des autres joueuses qui *commandaient*. Celles-ci cherchaient les difficultés d'exécution, demandant par exemple de ramasser les osselets les plus éloignés alors qu'on risquait, dans le mouvement rapide de la main, de renverser ceux qui étaient plus près, ce qui ne devait pas se produire dans la règle du jeu.

### C. — JEUX DIVERS ET JOUETS.

A tous les jeux décrits ou mentionnés précédemment, et qui se déroulent selon des rites et des règles bien définis, il faut ajouter tous les amusements et toutes les distractions de garçons et de fillettes qui se pratiquent selon l'inspiration et les fantaisies de chacun, avec tout un cortège de jouets, dont quelques-uns sont de véritables merveilles, et qu'on retrouve dans toutes les régions.

L'un des plus anciens, et sans doute le plus prisé des jouets de la fillette est la poupée. Les poupées étaient connues dès l'anti-

quitte, et elles étaient alors des statuette sacrées portatives représentant diverses divinités. Aujourd'hui encore, au Maroc, elles figurent la pluie et elles sont promenées cérémoniellement par temps de sécheresse persistante. On a retrouvé des poupées dans des sarcophages égyptiens, grecs et romains.

Poupées de bois sculpté, de peau, d'étoffe, de cire, de porcelaine, vêtues de simples chiffons ou d'étoffes parfois très riches, ce sont de petits êtres irréels auxquels nos fillettes, futures mamans, prêtent vie. Et il est heureux que la mode tende, à l'heure actuelle, à représenter les jolis costumes locaux dans l'habillement des poupées. Quoi de plus charmant, pour amuser les fillettes de chez nous, qu'un de ces petits personnages habillés en costume de Bethmale, de Biros, de Lespone, de la Barguillère, de Massat, etc., aux couleurs si harmonieuses ?

Parmi les animaux, l'ours en peluche est l'un des plus classiques et des plus appréciés parmi les tout-petits. Qui n'a pas eu son petit nou-nours ? Il a remplacé les jouets du XVII<sup>e</sup> siècle dérivant de la littérature : pierrots, arlequins, polichinelles, colombines. Mais les animaux en poterie sont également répandus dans les campagnes, et ils entrent dans la garniture des bergeries dont la Forêt Noire était la grande pourvoyeuse. Ces animaux sont aussi utilisés depuis longtemps pour les crèches de Noël, et les exemples les plus célèbres en sont les Santons de Provence.

Dans les animaux en poterie figurent, d'autre part, les sifflets-oiseaux, en forme de petite cruche et qui, en partie remplie d'eau, imitent le chant du rossignol, oiseau auquel ils empruntent d'ailleurs le nom. Quelques folkloristes admettent que ces sifflets-oiseaux étaient utilisés primitivement au cours de certaines cérémonies agraires.

Les potiers faisaient également autrefois de minuscules poteries à l'usage des dinettes, et qu'on appelait chez nous « *las terralhetos* ». Aujourd'hui, ces jouets se font en série et se taillent dans le fer blanc ou l'aluminium, quoique les plus beaux soient en véritable porcelaine.

On fabriquait aussi, anciennement, de petits moulins à vent avec des bouts de bois et des plumes, et même des jouets mécaniques comme, par exemple, deux petits scieurs de long qui jouaient l'un contre l'autre, arrimés qu'ils étaient par un même système.

Certains jouets anciens semblent avoir disparu complètement. Le diablo, par exemple, faisait partie de ces « jeux de grâces », ainsi appelés en raison des attitudes gracieuses qu'ils donnaient aux fillettes. Le bilboquet et le yoyo ne sont plus également qu'un souvenir. Le cerceau n'est pas loin de disparaître en raison de la difficulté qu'on éprouve à se procurer, pour sa fabrication, du

bon bois de hêtre résistant au cintrage à la vapeur. Les crécelles, qui plaisaient toujours aux garçons turbulents et amis du bruit, ne sont pas encore démodées, quoique déjà bien anciennes<sup>6</sup>; leurs ancêtres semblent avoir été celles qu'on actionnait, avant l'introduction des cloches dans les églises, pendant l'office des Ténèbres. On sait que les cloches ont fait leur apparition chez nous vers le VI<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Les fillettes, plus tranquilles, se tournent vers les ustensiles de ménage qu'elles sont appelées à utiliser plus tard « pour de vrai » : cuisinières électriques, machines à coudre, pianos, fers à repasser, et leur convoitise s'égaré aussi parmi les beaux coffrets qui renferment tout un nécessaire de broderie, de couture, de peinture, etc ; et même vers la voiture de poupée et le berceau : il faut bien que la fillette apprenne son futur et noble métier de maman !

## LES JEUX ORAUX

Cette classe de jeux comprend toute une série de formules diverses : devinettes, énigmes, difficultés de prononciation, dialogues, énumérations, facéties, attrapes, formules bouffonnes, bachiques, et même scatologiques. Les enfants les récitent avec grand plaisir car, là aussi, comme dans les jeux manuels, il s'instaure une sorte d'émulation. Lorsqu'on propose une devinette ou une énigme à un enfant, il est fier de trouver la réponse ; lorsqu'on lui demande de débiter rapidement et sans faute une formule difficile, il est heureux de montrer son habileté. Quant aux facéties, formules bouffonnes ou autres, il se fait un malin plaisir de les répéter, en raison surtout de leur caractère spécial.

L'ensemble de ces formules constitue un chapitre de la littérature orale ; et leur caractère rythmique, engendrant la répétition, constitue leur garantie de perpétuité.

Nous allons noter ici seulement les formules qui se disent en dialecte ariégeois. Mais certaines d'entre elles ont une ou plusieurs variantes répandues dans tous les dialectes d'oc.

### A) ENIGMES ET DEVINETTES

Avant d'énoncer les termes d'une énigme ou d'une devinette, on pose généralement, par deux fois, cette interrogation : *Qu'es acò ? qu'es acò ?* (Qu'est celà ? qu'est celà ?)

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. <i>Quatre doumaisèlos</i>  | Quatre demoiselles          |
| <i>Bestidos de telo,</i>      | Vêtues de toile,            |
| <i>Que toutjoun se casson</i> | Qui toujours se poursuivent |
| <i>E jamès nou s'atrapon.</i> | Et jamais ne s'atteignent.  |
| (Las alos del mouli).         | (Les ailes du moulin).      |

2. *Tres o quatre doumaisèlos bestidos de gris*  
*Que fan courre le mounde pels camis.*  
 (Las campanos).  
 Trois ou quatre demoiselles vêtues de gris  
 Qui font courir les gens dans les chemins.  
 (Les cloches).
3. *Quatre doumaisèlos dins un coubent,*  
*Que nou besen ni plèjo, ni ben.*  
 (La nougo).  
 Quatre demoiselles dans un couvent,  
 Qui ne voient ni pluie, ni vent.  
 (La noix).
4. *Doumaisèlo dins un coubent,*  
*Es à l'abric de la plèjo e del bent,*  
*E ta pla es banhado tout le tems.*  
 (La lengo).  
 Demoiselle dans un couvent,  
 Est à l'abri de la pluie et du vent,  
 Et aussi bien elle est constamment mouillée.  
 (La langue).
5. *Pelut countro pelut* Pour vêtir le pauvre nu.  
*Per besti le paure nut.* Poilu contre poilu  
 (L'èl). (L'œil).
6. *Roun, roun coumo un pè de miul,*  
*Qu'à mès de brancos qu'aibre del moun.*  
 (Le cap).  
 Rond, rond comme un pied de mulet,  
 Qui a plus de branches qu'aucun arbre au monde.  
 (La tête).
7. *A l'esquino per dabant* Elle a l'échine par devant  
*E le bentre per darrè.* Et le ventre par derrière.  
 (La camo). (La jambe).
8. *Pelut per deforo, pelut per dedins,*  
*Moustifarro i es dedins.*  
 (Le debas).  
 Poilu en dehors, poilu en dedans,  
 Le pied y est dedans.  
 (Le bas).
9. *Negre, negre coumo un courbas,*  
*Mounto l'escalo coumo un diablas.*  
 (Le souliè).  
 Noir, noir comme un corbeau,  
 Il monte l'escalier comme un grand diable.  
 (Le soulier).

10. *Camino andé las denses.* Il chemine avec les dents.  
(L'esclop). (Le sabot).
11. *Porto les caichals dabant le bentre.*  
(L'esclop).  
Il porte les molaires sur son ventre.  
(Le sabot).
12. *Al bosc nèich,* Elle naît au bois,  
*Al prat pèich,* Elle chante à la ville.  
*A la bilo canto.* Elle paît dans le pré,  
(La bargo). (La broie).
13. *Marcho toutjoun sense cambià de plaço,*  
(La pandulo).  
Elle marche toujours sans se déplacer.  
(La pendule).
14. *Ba è ben sense jamès cambia de plaço.*  
(La porto).  
Elle va et vient sans jamais changer de place.  
(La porte).
15. *Tarrilho, manilho, cabilho de fèr,*  
*Soun cinq que la menon,*  
*E n'an que dous èls.*  
(Les cisèus).  
« Tarrille, manille », cheville de fer,  
Ils sont cinq qui la conduisent,  
Et ils n'ont que deux yeux.  
(Les ciseaux).
16. *Loung, loung, coumo la fi del moun,*  
*E redoun coumo un pè de miul.*  
(Le fièl è le caddèl).  
Long, long, comme la fin du monde,  
Et rond comme un pied de mulet.  
(Le fil et la pelote).
17. *Cour de crambo en crambo,*  
*E n'a res qu'uno camo.*  
(Le candeliè).  
Il court de chambre en chambre,  
Et il n'a qu'une jambe.  
(Le chandelier).
18. *Soun loungo è blanco ;* Je suis longue et blanche ;  
*En serbissen moun mèstre* Je me suis défaite.  
*Me soun difèito.* En servant mon maître  
(La candèlo). (La chandelle).

19. *Cap sense cirbèlho,* Tête sans cervelle,  
*Colh sense gargamèlho,* Cou sans gargante,  
*Bentre sense tripos,* Ventre sans boyaux,  
*Tioul sense trauc.* Cul sans trou.  
(La cabeto). (La bouteille).
20. *Dins un cop de biòs*  
*Que se difemo dos bordos al cop.*  
(Le moucadou).  
Dans un coup de trident,  
On enlève le fumier de deux étables à la fois.  
(Le mouchoir).
21. *Mès es caut, mès a la cugo loungo.*  
(Le foc).  
Plus il est chaud, plus sa queue est longue.  
(Le feu).
22. *Madamo la Negro* Monte en carrosse ;  
*Mounto en carrosso ;* Madame la Noire  
*Moussu le rouge* Monsieur le Rouge  
*La pico al tioul.* La pique au cul.  
(L'oulo sul foc). (La marmite sur le feu).
23. *Une glèiso escuro* Une église obscure  
*Ount tout s'escaudoro :* Où tout se réchauffe :  
*Le mounde menut,* Les gens menus,  
*Le capela boussut.* Le couvre-chef bombé.  
(Las mounjos dins l'oulo). (Les haricots dans la marmite).
24. *Beu la siu sanc e manjo las sius tripos.*  
(Le calelh).  
Elle boit son sang et mange ses entrailles.  
(Le lampe à huile).
25. *Naut, naut coumo un palhè,*  
*E nou bal pos un dinhè.*  
(Le fum).  
Haut, haut comme une meule de paille,  
Et ne vaut pas un denier.  
(Le fumée).
26. *Dins uno bordo qu'i a* Dans une métairie il y a des  
*bacos de dos coulous : las* vaches de deux couleurs : les  
*unos roujos, las outros* unes rouges, les autres blan-  
*blancos. Le baquiè arri-* ches. Le vacher arrive et fait  
*boe ba fa tout sourti.* tout sortir.  
(Le pa al four). (Le pain au four).
27. *Dins uno crambo escuro* Dans une chambre obscure  
*Madamo es estendudo.* Madame est étendue.  
(La pasto). (La pâte).

Adelin MOULIS. (à suivre)

